

SOSLM56/6

321

(1939)

A

Etablissement du block automatique à signaux lumineux sur
la section " MANTES-BREVAL" de la ligne "MANTES à CAEN

C.D. 18. 4.39. 32 V 2°
Lettre SNCF au M. des T.P. 20. 4.39.

Etablissement du block automatique à signaux lumineux sur la
ligne Mantes à Caen

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région de l'Ouest

Ligne de Mantes à Caen

Etablissement du block
automatique à signaux
lumineux entre Mantes et
Bréval.

D 5421/ 23

COPIE

Paris, le 20 avril 1939

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, en deux exemplaires, un projet d'établissement du block automatique à signaux lumineux sur la section "Mantes-Bréval" de la ligne de Mantes à Caen.

Ce projet, qui a pour but d'accélérer la marche des trains à la sortie de la gare de Mantes, et de poursuivre l'équipement en block automatique à signaux lumineux de la ligne de Charbourg est compris explicitement au programme des travaux complémentaires de l'exercice 1939.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir, après décision, me renvoyer un exemplaire dudit projet.

Par ailleurs, le projet qui vous avait été soumis le 26 septembre 1936 pour l'établissement du block automatique à signaux lumineux sur la ligne de Mantes à Caen, mais au titre des Grands Travaux contre le chômage, devant être repris maintenant au compte des travaux complémentaires et vous être soumis de nouveau par étapes, je vous demanderais de ne pas lui donner d'autre suite et de me le retourner.

Je vous renouvelle, Monsieur le Ministre, l'assurance....

Le Président du Conseil
d'Administration,

Signé : GUINAND

Monsieur le Ministre des Travaux Publics
- Direction Générale des Chemins de fer et des Transports - 5^e Bureau.

18 avril 1939

321

18 avril 1939

QU. V - Projets

2°) Etablissement du block automatique à signaux lumineux entre Mantes et Bréval - Région Ouest - (4.770.000 fr).

P.V. COURT

Le Comité approuve le projet qui lui est soumis.

STENO p. 32

M. LE PRESIDENT. Pas d'observations? Adopté.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Comité de Direction

Séance du 18 avril 1939

V - Projets

- 21) Etablissement du block automatique à signaux lumineux entre Mantes et Bréval - Région Ouest - (4.770.000 fr).

Edouard

du 18 AVR. 1939 193

(Question N° 2)

EG

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Service Central des
Installations Fixes

-7 AVR. 1939

Région de l'Ouest

Ligne de Mantes à Caen

Etablissement du block automatique
à signaux lumineux entre Mantes et Bréval

NOTE JUSTIFICATIVE

Dès la sortie de la gare de Mantes, vers Caen, les trains impairs abordent une rampe de 9 mm par mètre qui s'étend sur une longueur de 10 km, y compris la traversée du tunnel de Bréval long de 800 m.

Or, la vitesse dans la traversée de la gare de Mantes dans la direction de Caen étant limitée à 70 km/h, les trains, même les plus rapides, abordent cette rampe dans des conditions telles que leur vitesse sur ces 10 km se trouve toujours considérablement réduite.

Avec le block manuel actuellement utilisé, et en raison de la longueur des cantons (2 à 3 km en moyenne), il en résulte aux périodes chargées des ralentissements et

.....

des arrêts dont les répercussions sur la marche des trains sont particulièrement importantes.

Il y a donc un gros intérêt à supprimer ces sujétions en améliorant l'écoulement des circulations au départ de la gare de Mantes.

Un projet d'installation du block automatique à signaux lumineux sur la ligne de Mantes à Caen, établi en vue d'achever l'équipement de la ligne de Cherbourg avait été inscrit par le Réseau de l'Etat au programme des Grands Travaux contre le chômage. Présenté à M. le Ministre des Travaux Publics le 29 Septembre 1936, il n'a jamais été approuvé.

La S.N.C.F. se propose de reprendre ce projet au compte des Travaux Complémentaires mais, étant donné les restrictions budgétaires, de ne l'exécuter que par étapes successives, dont la première qui comporte l'équipement de la section Mantes Bréval, fait l'objet du présent projet.

La dépense correspondante est évaluée à 4 935 000 fr dont 4 770 000 fr aux Travaux Complémentaires.

En dehors des avantages de sécurité et des facilités d'exploitation qu'il permettra, ce projet procurera une économie annuelle de personnel de l'ordre de 250 000 fr.

Il est prévu au budget de 1939 avec une dotation de 3 000 000 fr.

P/Le Directeur
Le Chef-Adjoint du Service,

